

Réf: Dossier N° : 47133

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « AMAG CONSTRUCTION »****Siège social : BINGERVILLE - BINGERVILLE ANAN, 01 BP 777
ABIDJAN 01**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Fév 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AMAG CONSTRUCTION » .

Objet: Travaux de Construction et Fabrication de brique BTC.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Cinquante Mille (50.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

**Siège social: BINGERVILLE - BINGERVILLE ANAN, 01 BP 777
ABIDJAN 01**

GERANT: Monsieur FIALKO DENIS.

**RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-07185 du 16/03/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7090 du 16/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

